

# PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE - ANNÉE 2003-2004

---

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
au directeur de l'académie de Paris*

---

■ Cette deuxième publication du programme national de pilotage présente les dispositifs programmés pour le premier semestre 2004. Ils font suite à ceux déjà publiés dans le B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003. La somme de ces deux publications constitue ainsi l'ensemble du programme. Le travail effectué avec la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration va nous permettre, comme au semestre précédent, de former conjointement l'ensemble des personnels ayant une responsabilité d'encadrement dans la mise en œuvre des grands chantiers nationaux que

sont l'évaluation des personnels et l'application de la loi organique relative aux lois de finances. Une action conjointe est aussi proposée pour renforcer l'accueil des handicapés dans les établissements.

Outre les formations adaptations à l'emploi déjà programmées au deuxième semestre 2003 et qui vont se poursuivre au cours du premier semestre 2004, la direction de l'encadrement propose de nouvelles actions.

Certaines d'entre elles ont pour objectif d'accompagner les évolutions de l'ingénierie pédagogique induite par "la mission pédagogique des bassins d'éducation et de formation", qui concerne les lycées et les collèges.

D'autres concernent les changements

organisationnels induits par la mise en place du schéma Licence-Master-Doctorat dans les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, des actions sont plus directement liées à des axes politiques spécifiques impulsés par notre ministère comme la valorisation des filières professionnelles.

Tous ces changements nécessitent une adaptation constante des services administratifs dont il faut renforcer l'efficacité en offrant des dispositifs spécifiques de formation permanente aux conseillers d'administration placés à leur tête. C'est l'objet des dispositifs "Améliorer l'efficacité d'un service" et "La sécurité des personnes en EPLE".

Ce programme serait incomplet si nous ne ménagions pas un temps de réflexion sur ces mutations. Le "Séminaire européen" organisé

par l'ESEN au printemps prochain répondra à ce besoin en donnant l'occasion de comparer notre situation et nos évolutions à celles des autres pays de l'Union européenne.

On le voit, ces formations portent sur un large éventail de thèmes qui constituent autant de lignes d'actions contribuant à l'évolution de l'ensemble du système éducatif. Proposées à des publics divers, elles visent à renforcer la nécessaire collaboration intercatégorielle afin de donner du sens et de la cohésion à notre service public d'éducation.

Pour le ministre de la jeunesse,  
de l'éducation nationale et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice de l'encadrement  
Marie-France MORAUX

# LISTE DES DISPOSITIFS 2003 SE POURSUIVANT EN 2004

Ce tableau indique les dispositifs, modules ou sessions, déjà programmés en 2003 (B.O. spécial n° 5 du 10 juillet 2003), se déroulant au cours du 1er semestre 2004.

N.B. - Les inscriptions pour ces formations sont closes, l'identifiant n'est signalé qu'à titre de rappel. Les dates et lieux ont été réactualisés depuis la dernière parution. Ce ne sont que des formations d'adaptation à l'emploi.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
<b>IA-IPR détachés dans un emploi d'IA-DSDEN et Adjoint d'IA-DSDEN</b> - Module 1 : 11 et 12 février 2004 à Paris - Module 2 : 11 et 12 mars 2004 à Paris - Module 3 : 19 mars 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 1 : 1er avril 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 2 : 27 juillet 2004 à Paris - Module 4 - session 1 - groupe 3 : 1er juillet 2004 à Paris - Module 4 - session 2 - groupe 1 : 31 mars 2004 à Paris - Module 4 - session 2 - groupe 2 : 28 mai 2004 Paris - Module 4 - session 2 - groupe 3 : 2 juillet 2004 à Paris - Module 5 : 29 avril 2004 à Paris - Module 6 - session 1 : 4 et 5 mai 2004 à Paris - Module 6 - session 2 : 6 et 7 mai 2004 à Paris - Module 7 : 25 et 26 mai 2004 à Paris	03NDEN0011 03NDEN0012
<b>IEN du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003</b> Module 3 : du 8 au 12 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0015
<b>IEN-IO recrutés sur liste d'aptitude 2003</b> Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0016
<b>IEN-ET/EG recrutés sur liste d'aptitude</b> Module unique négocié : sessions à déterminer selon les besoins	03NDEN0017
<b>IEN-ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage</b> Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0018
<b>IEN- ET/EG nommés sur un poste de formation continue</b> Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0019
<b>IEN conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003</b> Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0020

INTITULÉ	IDENTIFIANT
<b>Directeurs de CIO nommés au 1-9-2002</b> Module unique : du 15 au 19 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0021
<b>Directeurs de CIO nommés au 1-9-2003</b> Module 2, session 2 : du 24 au 28 mai 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0022
<b>Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO</b> Module unique : dates à déterminer à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0023
<b>Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints</b> À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0024
<b>Secrétaires généraux d'inspection académique</b> À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0025
<b>Directeurs des relations et ressources humaines</b> À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0027
<b>CASU nommés sur liste d'aptitude au 1-9-2003</b> Module 2 : du 20 au 22 janvier 2004 à l'ESEN de Poitiers Module 3 : du 10 au 12 mars 2004 à l'ESEN de Poitiers	03NDEN0029

# LISTE DES DISPOSITIFS SE DÉROULANT DE JANVIER À JUILLET 2004

PAGE		IDENTIFIANT
36	- Les bassins d'éducation et de formation : fonctionnement et mission pédagogique	03NDEN0050
37	- Session d'études pour l'enseignement supérieur : mise en place du système LMD	03NDEN0051
38	- Rôle des personnels d'encadrement pour le développement des lycées des métiers	03NDEN0052
39	- Améliorer l'efficacité d'un service : accompagner le développement de compétences des personnels	03NDEN0053
40	- La sécurité des personnes en EPLE : veille au quotidien, obligations et responsabilités des gestionnaires	03NDEN0054
41	- Séminaire européen : encadrement et organisation des systèmes éducatifs	03NDEN0055
42	- Risques majeurs : mise en sûreté des établissements d'enseignement	03NDEN0056
44	- Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public	03NDEN0057

**IDENTIFIANT :**  
**03NDEN0050**

LES BASSINS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION : UNE AIDE AU PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

**Objectifs du dispositif :** la circulaire ministérielle n° 2001-114 du 20 juin 2001 fixait le cadre général des missions et de l'organisation des bassins autour de trois pôles principaux, le premier étant le pilotage et l'animation pédagogique. Ce dispositif propose de faire le point trois ans plus tard sur le fonctionnement des bassins, et plus particulièrement sur l'efficacité pédagogique de ce niveau infra-départemental.

### **Pilotes**

Direction de l'encadrement  
Direction de l'enseignement scolaire

**Sans candidature :** liste arrêtée par le recteur.

**Nombre de places :** 200

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

### **MODULE UNIQUE**

#### **Objectifs pédagogiques**

Comprendre et mettre en commun les expériences respectives des académies et envisager les évolutions souhaitables.

#### **Contenu**

- Fonctions des bassins dans l'aide au pilotage académique : organisation de l'offre d'enseignement, aide à l'élaboration de la carte des formations...
- Modalités d'organisation des bassins, le rôle des différents acteurs : mise en place de protocole de travail...
- Bilan pédagogique en ce qui concerne l'animation, la formation, l'impulsion...
- Perspectives : lien avec les collectivités locales, place du 1er degré...

**Public cible :** personnes ressources chargées d'animer les bassins d'éducation et de formation (deux par département en moyenne).

**Forme/Modalités :** stage présentiel

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale et direction de l'enseignement scolaire.

#### **Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 200

**Durée en heures :** 18

#### **Session**

**Dates :** septembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT**  
**03NDEN0051**

SESSION D'ÉTUDES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : MISE EN PLACE DU SYSTÈME  
LMD

**Objectifs du dispositif :** le nouveau cursus licence-master-doctorat (LMD) se met progressivement en place dans les universités. Pour l'instant, il a donné lieu à quelques expériences pilotes. Il doit faire l'objet d'une première généralisation à la rentrée 2004. À la veille de cette innovation, il paraît opportun que les personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur puissent faire le point sur les conséquences pratiques induites par cette nouvelle organisation pédagogique.

**Pilote :** direction de l'encadrement.

**Sans candidature**

**Nombre de places :** 100

**Durée moyenne estimée :** 2 jours.

#### MODULE UNIQUE

#### Objectifs pédagogiques

Préparer la généralisation du LMD en mettant en évidence les conditions pratiques de mise en œuvre et de gestion de la scolarité.

#### Contenu

Étude des conséquences pratiques de la mise en place de ces nouvelles dispositions dans les établissements :

- bilan des premières expériences françaises et comparaison avec quelques cas européens ;
- analyse des conséquences pratiques (les nouvelles formes d'organisation des enseignements et leurs conséquences en termes de moyens ; les procédures nouvelles et le fonctionnement des services ; le calendrier à mettre en place...) ;
- recherche de quelques préconisations face aux difficultés constatées.

**Public cible :** SGEPES, agents comptables, responsables des services de scolarité.

**Forme/Modalités :** conférences, échanges, ateliers.

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.

#### Module obligatoire

**Nombre de participants :** 100

**Durée en heures :** 12

#### Session

**Dates :** à déterminer.

**Lieu :** à déterminer.

**IDENTIFIANT :  
03NDEN0052**RÔLE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LYCÉES  
DES MÉTIERS

**Objectifs du dispositif :** réfléchir au rôle des personnels d'encadrement dans la mise en place, l'animation et le développement des lycées des métiers qui constituent un apport fondamental dans la politique de valorisation des voies professionnelle et technologique.

**Pilote :** direction de l'encadrement.

**Sans candidature ; liste arrêtée par le recteur**

**Nombre de places :** 94

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

#### MODULE UNIQUE

#### Objectifs pédagogiques

- Favoriser de nouvelles relations dans le cadre des partenariats pour le développement du service public de formation professionnelle.
- Permettre la définition d'un cadre de travail de mutualisation, d'aide et de conseil entre les personnels de direction, les responsables académiques de la formation professionnelle et de l'information et de l'orientation, et les corps d'inspections.

#### Contenu

- Élaboration et conduite d'un projet pour la mise en place d'un lycée des métiers, cahiers des charges et groupe académique.
- Relations avec le collègue et l'enseignement supérieur.
- Information et orientation accès à l'enseignement professionnel, insertion professionnelle.
- Dispositifs particuliers : alternance, modularisation, formation par l'apprentissage, formation continue
- Relations avec le monde économique, avec les collectivités territoriales.

**Public cible :** DAFPIC, CSAIO, proviseurs des lycées des métiers, personnel des services d'éducation et de formation des conseils régionaux.

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.

#### Module obligatoire

**Nombre de participants :** 118 dont 24 personnes des conseils régionaux.

**Durée en heures :** 18

#### Session

**Dates :** du 22 juin 2004 à 14 h au 25 juin 2004 à 12 h

**Lieu :** ESEN-Poitiers.



**IDENTIFIANT :**  
**03NDEN0053**

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'UN SERVICE : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE  
COMPÉTENCES DES PERSONNELS.

**Objectifs du dispositif :** améliorer l'efficacité d'un service en valorisant les personnels et en accompagnant leur projet de carrière est l'une des missions des responsables d'unités administratives, en services déconcentrés ou en EPLE.

Ce dispositif a pour objectif de développer la maîtrise d'outils de gestion et de management pour impulser et conduire un changement, affecter les personnels en fonction des compétences attendues et définir des besoins de formation continue en vue d'améliorer le fonctionnement du service.

**Pilote :** direction de l'encadrement.

**Candidature en académie avant le 15 mars 2004.**

**Nombre de places :** 25

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

#### MODULE UNIQUE

##### **Objectifs pédagogiques**

- Savoir élaborer un projet.
- Maîtriser la notion de compétences et de référentiels.
- Conduire un entretien d'évaluation.
- Susciter la motivation des personnels vers une mobilité fonctionnelle.

##### **Contenu**

- Les principes de base de la méthodologie d'un projet.
- La définition de la compétence : identifier les savoirs être et savoir faire attendus.
- La préparation de l'entretien : fixer les objectifs, la durée et les modalités du dialogue.
- Les objectifs de professionnalisation : le repérage des besoins de formation.

**Public cible :** CASU, chefs de service d'unité administrative en services déconcentrés ou en EPLE.

**Forme/Modalités :** stage présentiel

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale

##### **Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 25

**Durée en heures :** 18

##### **Session**

**Dates :** du 5 au 7 mai 2004.

**Lieu :** ESEN-Poitiers

**IDENTIFIANT :  
03NDEN0054**LA SÉCURITÉ DES PERSONNES EN EPLE : VEILLE AU QUOTIDIEN, OBLIGATIONS  
ET RESPONSABILITÉS DES GESTIONNAIRES

**Objectifs du dispositif :** la sécurité des élèves accueillis dans les EPLE est un enjeu capital : si le rôle du chef d'établissement est essentiel, la circulaire n° 97-035 du 6 février 1997 confère une responsabilité particulière au gestionnaire.

Cette formation a pour objectif la prise en compte des nécessaires obligations de surveillance et de vigilance des gestionnaires. La tenue régulière des registres de sécurité justifiant de l'existence des contrôles obligatoires ne dispense pas de la veille sécuritaire : la responsabilité du gestionnaire pourra être retenue en l'absence de diligences attendues face à un risque.

Cette formation s'attachera aussi à développer la connaissance des partenaires locaux dont l'expertise en matière de sécurité est l'accompagnement nécessaire du gestionnaire dans sa mission de prévention des accidents.

**Pilote :** direction de l'encadrement.

**Candidature en académie avant le 15 mars 2004**

**Nombre de places :** 25

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

#### MODULE UNIQUE

#### Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation relative à la sécurité des personnes en EPLE.
- Prendre conscience de l'obligation d'existence de dispositifs de veille permettant la détection de risques d'accidents.
- Intégrer son action en partenariat avec les différents acteurs en charge de la sécurité (rectorat, collectivité territoriale).
- Maîtriser les procédures de signalement vers les autorités compétentes.

#### Contenu

- Les textes réglementaires en vigueur et leurs applications.
- Les notions de "conformité", "prévention" et "sûreté".
- L'environnement juridique et les évolutions de la jurisprudence.
- Le rôle et les missions des partenaires.

**Public cible :** CASU gestionnaires.

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.

#### Module obligatoire

**Nombre de participants :** 25

**Durée en heures :** 18

#### Session

**Dates :** du 26 au 28 mai 2004.

**Lieu :** ESEN-Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**03NDEN0055**

SÉMINAIRE EUROPÉEN : ENCADREMENT ET ORGANISATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

**Objectifs du dispositif :** ce séminaire s'inscrit dans un contexte d'ouverture internationale qui répond à la volonté de favoriser la mobilité des élèves, des étudiants et des personnels dans l'espace européen. Il permet de découvrir l'organisation de systèmes éducatifs européens, les réalités et les problématiques de leur encadrement.

**Pilote :** direction de l'encadrement.

**Candidature en académie avant le 15 janvier 2004**

**Nombre de places :** 60

**Durée moyenne estimée :** 4 jours.

#### MODULE UNIQUE

##### Objectifs pédagogiques

- Prendre la mesure des enjeux de l'Union européenne et appréhender leurs conséquences dans le domaine éducatif.
- Identifier le rôle des cadres dans l'organisation de plusieurs systèmes éducatifs étrangers.
- Élaborer et mettre en œuvre un projet européen.

##### Contenu

- Histoire de la coopération en Europe.
- Actualité européenne en éducation.
- Mise en œuvre d'un projet européen en académie.
- Présentation de systèmes éducatifs européens.

**Public cible :** cette formation destinée à des personnels en formation initiale à l'ESEN est ouverte à des auditeurs en formation continue : IA-DSDEN ; IA-IPR ; IEN ; CASU.

**Forme/Modalités :** conférences, exposés, ateliers.

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.

##### Module obligatoire

**Nombre de participants :** 60

**Durée en heures :** 24

##### Session

**Dates :** du 8 au 12 mars 2004.

**Lieu :** ESEN-Poitiers

**IDENTIFIANT :  
03NDEN0056**

RISQUES MAJEURS : MISE EN SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

**Objectif du dispositif :** dans le B.O. du 30 mai 2002, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche publiait, à destination de l'ensemble des écoles et des établissements, un guide pour l'élaboration d'un "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (PPMS). Afin de favoriser la mise en œuvre des PPMS, un dispositif national pluriannuel a été mis en place avec un premier regroupement des différents acteurs concernés. Ce regroupement, qui s'est déroulé en janvier 2003, a eu pour objectif d'engager une réflexion commune et de renforcer une articulation cohérente des réponses apportées.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, représente l'un des garants de cette cohérence, condition essentielle à la bonne mise en œuvre de ces plans.

Ce séminaire s'adresse spécifiquement aux IA-DSDEN afin qu'ils puissent promouvoir et développer ces "plans particuliers" au sein des établissements d'enseignement. La présence de secrétaires généraux d'académie permettra en outre de favoriser la coordination des actions envisagées. Il s'inscrit dans la continuité d'un dispositif d'information sur ce thème et fait suite en particulier au séminaire des 28 et 29 janvier 2003 qui était destiné à l'ensemble des acteurs de terrain chargés de ces questions de sécurité.

### **Pilotes**

Direction de l'encadrement

Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration

Direction de l'enseignement scolaire

Observatoire national de la sécurité

Ministère de l'écologie et du développement durable

Ministère de la sécurité intérieure et des libertés locales

### **Candidature en académie selon une procédure spécifique**

**Nombre de places :** 130

**Durée moyenne estimée :** 1 jour

**MODULE UNIQUE**

**Objectifs pédagogiques**

Apporter aux IA-DSDEN les éléments nécessaires au développement des dispositifs de prévention et de protection visant la mise en sûreté des personnes dans les établissements d'enseignement.

**Contenu**

- Identification des risques.
- Le rôle et les prérogatives des autorités territoriales.
- L'articulation entre les différents intervenants dans le domaine des risques majeurs.
- L'action départementale en académie :
  - . le rôle des bassins de formation ;
  - . les dispositifs, les modalités d'organisation et de formation, les supports pédagogiques existant.

**Public cible :** inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, secrétaires généraux d'académie.

**Forme/Modalités :** présentiel.

**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.

**Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 130

**Durée en heures :** 6

**Session**

**Dates :** 20 janvier 2004.

**Lieu :** Paris

**IDENTIFIANT :**  
**03NDEN0057**RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC DANS LE CADRE  
DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

**Objectifs du dispositif :** les rencontres interprofessionnelles des services publics vivent leur huitième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

**Pilote :** un comité de pilotage a élaboré cette programmation. Il est composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'École nationale de la magistrature, de l'École nationale de la santé publique, de l'École nationale supérieure de la police, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Candidature en académie avant le 15 mars 2004**

**Nombre de places :** 6 réservées à l'éducation nationale.

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

**MODULE UNIQUE : L'ACTION PUBLIQUE FACE AUX PHÉNOMÈNES SECTAIRES**

**Problématiques et objectifs :** l'action des groupes qualifiés de "sectes" vise principalement des personnes en difficultés, marginalisées ou à protéger. En ce sens, pour y faire face, il y a nécessité de développer des fonctions de vigilance, tant à l'égard de ces publics qu'à l'égard d'une multitude de dispositifs en charge de ces derniers dont l'administration assure le contrôle. Le comportement de ces groupes interfère, par ailleurs, avec de larges pans des diverses législations. Ce contexte conduit, au-delà des services de police et de justice, les différents corps d'agents de l'État et des collectivités territoriales à se mobiliser. C'est dans ces conditions que depuis quelques années se sont développées des politiques publiques sur ce champ.

Cette session aura pour objectifs de présenter moins le phénomène sectaire que ses difficultés à le traiter. C'est qu'en effet ici l'acteur public cherche vainement des solutions spécifiques là où le droit commun et les pratiques classiques peuvent apporter des réponses.

Pour contrer cette dynamique la session procédera d'abord à un recadrage de l'objet. Elle privilégiera des débats à partir d'échanges d'expériences où interviendront des praticiens qui ont été en charge de ce type de dossier.

L'intérêt d'un travail en partenariat sera analysé afin de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées pour dépasser les limites actuelles du traitement de ces affaires.

**Prérequis du public :** cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Forme/Modalités :** le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** Nathalie Robichon, École nationale d'application des cadres territoriaux.

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 6 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 18

**Dates :** du 10 au 12 mai 2004.

**Lieu :** École nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), rue du Nid de pie, BP 2020, 49016 Angers.

# MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DE

## Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis sur les modules.

Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement celle concernant tous les modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

Les dispositifs peuvent être :

- **avec candidature** : elle est à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, avant la date indiquée à l'attention du responsable du service académique de formation chargé de l'encadrement. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candidature et par dispositif).

- **“sans candidature”** : dans ce cas, les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur.

Cette précision est indiquée pour chaque dispositif.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par l'École supérieure de l'éducation nationale.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.



## FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP ENCADREMENT

(une fiche par candidature)

Monsieur  Madame  Mademoiselle Code établissement (*réservé au service académique*) :

Formateur  OUI  NON .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse administrative : .....  
.....  
.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Mél : .....

Corps/Grade : .....

Discipline : .....

Fonction : .....

### Candidature au dispositif de formation :

Identifiant : .....

Intitulé : .....  
.....

Dates : .....

Lieu : .....

### À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé : .....

Intitulé : .....

Intitulé : .....

### Pour mémoire, candidatures à des dispositifs antérieurs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant : .....

Identifiant : .....

Identifiant : .....

Avis du supérieur hiérarchique :

# Note technique à l'attention des services académiques de formation chargés de l'encadrement

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

**Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant la mention :**

**“candidature en académie avant le ...”**

Attention **“sans candidature”** ne signifie pas sans inscription.

Les dispositifs de formation portant la mention **“sans candidature”**, font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou du

responsable de formation de l'ESEN.

**L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :**

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

**Ces références ne doivent pas être diffusées.**

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

**La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible.** Seule la consultation des candidatures est accessible.

Le calendrier des campagnes d'inscription est indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>MOIS DE RÉALISATION DU DISPOSITIF</b>	<b>PÉRIODES D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE</b>	<b>PÉRIODES DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES</b>
Janvier 2004	Procédure spécifique d'inscription	
Mars 2004	du 8 janvier 2004 au 22 janvier 2004	À partir du 26 janvier 2004
Mai et juin 2004	du 8 mars 2004 au 19 mars 2004	À partir du 23 mars 2004